

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	19 (1911)
Heft:	9
Rubrik:	Avis aux sociétés de la Croix-Rouge et aux sections de samaritains

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

barbarie à un pauvre diable de manchot, qui, tout joyeux, recommença à moudre, avec l'unique bras qui lui restait, les vieux airs d'antan; mais l'article le plus demandé, ce furent encore les machines à coudre: on fit réparer les unes, on remplaça les autres; dans la seule permanence d'Alfortville 147 machines furent ainsi réparées ou remplacées.

Quant aux commerçants, on s'attacha à les mettre à même de tenir leurs en-

gages: c'était, du même coup, les tirer d'embarras et leur rouvrir chez les fournisseurs le crédit indispensable à leur commerce. Des commissions d'enquête furent constituées. Leurs opérations terminées, on adressa à chaque intéressé une lettre l'informant du montant du secours qui lui était alloué et l'invitant à faire connaître l'adresse du ou des fournisseurs à qui il désirait que la somme fût payée.

(La fin au prochain numéro.)



Avis aux sociétés de la Croix-Rouge et aux sections de samaritains

Vente de matériel sanitaire d'ordonnance

Le Secrétariat général de la Croix-Rouge nous communique la note suivante, reçue du Département militaire:

« Il nous arrive continuellement des communications émanant spécialement des sociétés militaires sanitaires, par lesquelles il est fait demande de matériel sanitaire au prix de revient. Il va de soi qu'il est fort avantageux non seulement pour les sociétés militaires, mais encore pour les sections de samaritains ou de la Croix-Rouge d'obtenir à prix réduit du matériel sanitaire d'ordonnance et de qualité irréprochable. Toutes ces associations travaillent dans l'intérêt de l'armée puisqu'elles cherchent à former du personnel de secours.

Nous prenons dès lors la décision suivante: la remise de matériel sanitaire au prix de revient à des sociétés sanitaires — société militaire sanitaire, société de samaritains et société de la Croix-Rouge — est autorisée pour autant que cela est possible au magasin sanitaire de faire les livraisons demandées sans préjudice pour les besoins de l'armée. Les sommes retirées serviront à compléter les sorties de matériel et seront inscrites au compte créditeur S. 2. f. Les frais de transport seront supportés par les commettants, et les factures porteront la mention « payable à la caisse fédérale ».

Les sociétés pourront donc à l'avenir adresser leurs commandes de matériel sanitaire d'ordonnance fédérale à la Direction du magasin fédéral sanitaire à Berne.

La Rédaction.

